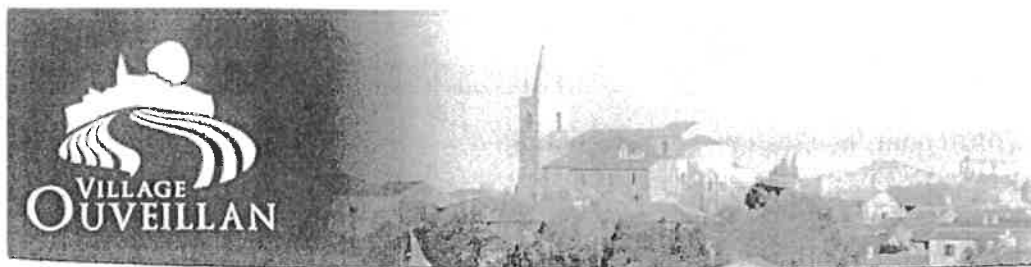


AVRIL 2017

Numéro 130



## édito

Le 5 avril, le budget 2017 sera présenté et soumis au vote du Conseil Municipal. Comme annoncé, dans les éditoriaux des mois précédents, ce budget sera décliné de manière équilibré et sincère. Nous vous ferons un point complet dès le mois prochain.

Du côté des animations, le mois d'avril sera marqué par la nouvelle édition des « Foulées du Printemps », le 9 avril. Cette édition se déroulera comme à son habitude sous la forme d'une marche ou d'une course en relais entre Sallèles, Cuxac et Ouveillan. Cette année, le départ aura lieu de la Place de la République à Sallèles d'Aude.

Du nouveau également sur la commune avec l'Association AUT-Production qui proposera la pièce humoristique « En Loge ! » à la salle du Royal, le vendredi 14 avril à 21h, une représentation gratuite « au chapeau » pour l'artiste.

Le 23 avril, pensez à aller voter pour le renouvellement de notre Président de la République !

Enfin en ce début de printemps, pensons à respecter les règles d'usage concernant les heures de tonte, de bricolage en extérieur, mais aussi la divagation des animaux domestiques et les aboiements intempestifs des chiens, disons tout ce qui concourt à rendre la vie en communauté agréable.

*Boris VIVEN*

COMMUNICATION MAIRIE

LA LETTRE Ouveillan - AVRIL 2017

[www.ouveillan.fr](http://www.ouveillan.fr)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

9h - 12h - 14h - 18h

[contact@ouveillan.fr](mailto:contact@ouveillan.fr)

## ELECTIONS 2017

RAPPEL pour les Elections Présidentielles :

- Dates : 23 avril et 7 mai
- Horaires d'ouverture des bureaux : 8h à 19h
- Carte d'électeur
- Apportez impérativement votre Carte d'Identité

De nouvelles cartes d'électeurs/électrices ont été distribuées.

Certaines cartes sont retournées en Mairie en raison d'un défaut d'adresse. Le changement d'adresse est une démarche personnelle et volontaire. Si vous n'aviez pas fait le nécessaire avant l'édition des cartes, sachez que vous pouvez les retirer en Mairie ou le jour du vote.

### VOTE PAR PROCURATION

Pour cette démarche, il vous suffit de vous présenter, le plus tôt possible, à une gendarmerie, commissariat de police ou au Tribunal d'Instance.

Pour les personnes étant dans l'incapacité physique de se déplacer, il est possible de demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration, policier ou gendarme, se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical.

## INSCRIPTION ECOLE rentrée 2017

A partir du 3 avril 2017, les inscriptions sont ouvertes en Mairie.

La première inscription en maternelle concerne les enfants nés en 2014.

### Pièces à fournir obligatoirement :

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile sur la commune

*Si réinscription, suite à un déménagement ou autre,  
à l'école primaire ou maternelle :*

- Certificat de radiation de l'ancienne école

## CHANTIER JEUNES été 2017

Pour les jeunes de 16 à 18 ans qui souhaitent travailler cet été et participer à un chantier sur la commune, il vous faut déposer votre candidature en Mairie, au plus tôt.

### AVIS DE RECHERCHE



Vu pour la dernière fois à proximité de  
l'Arène de la mairie